

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation François Brélaz intitulée "Le Conseil d'Etat peut-il accepter que "Vol spécial"
un film militant et manquant d'objectivité, soit présenté dans les écoles vaudoises ?"

Rappel

En date du 04 octobre 2011, Monsieur le Député Brélaz a déposé l'interpellation suivante :

Intéressé par la problématique de l'asile, je suis allé voir le film "Vol spécial" de M. Fernand Melgar.

Or j'ai été choqué par le fait qu'à aucun moment il ne soit évoqué le passé des protagonistes du film, pour la plupart africains. D'autre part, il n'est pas dit que les personnes détenues à Frambois pourraient, si elles le voulaient, rentrer dans leur pays d'origine par un vol de ligne. Les pensionnaires de Frambois sont des fortes têtes.

Le Matin Dimanche du 2 octobre consacre plus d'une page à ce film avec notamment, en première page, les titres : "Requérant : il a été condamné pour trafic de drogue", puis : "Un héros du film de Melgar est recherché par la police."

Dans l'article, le cinéaste affirme qu'il n'avait pas accès aux dossiers et ne connaissait que le passé de ceux qui l'ont révélé. La moitié environ avaient commis des délits.

D'autre part, dans les médias, M. Melgar qualifie la pratique actuelle de "système injustifiable" alors que c'est le seul moyen de renvoyer les récalcitrants.

Toujours dans Le Matin Dimanche le cinéaste affirme avoir rencontré des centaines d'élèves dans les écoles et c'est ce qui pose problème : le film n'est en aucune manière un documentaire, car il ne présente pas tout le contexte de la politique d'asile, ce qui aurait été la moindre des exigences dans un vrai film documentaire. Au contraire, il le vend aux médias et à la population comme un documentaire, ce qui lui ouvre toutes les portes de manière indue.

En réalité, c'est un film militant et manquant d'objectivité, ce que M. Melgar a évidemment le droit de faire, mais il doit l'assumer.

Dès lors qu'il s'agit clairement d'un film militant, qui plus est avec des "acteurs" dont certains sont de lourds délinquants (en particulier trafic de drogue), il n'est pas admissible que ce film soit présenté dans les écoles.

D'autre part, j'imagine les cris que l'on entendrait si une personnalité de droite sillonnait le canton pour aller présenter telle ou telle thèse politique dans les classes.

Même si une fois ou l'autre, un débat contradictoire peut être organisé dans les écoles, il faut bien admettre que ni l'administration, ni les hommes politiques ne pourront être présents lors de chaque projection. M. Melgar, lui, jouera sur du velours pour faire passer son message militant, la plupart du temps sans contradicteur, à des élèves ne disposant pas des clés de lecture nécessaires pour

comprendre le contexte, en particulier les raisons qui ont conduit les requérants d'asile déboutés en détention administrative. Et je ne compte pas sur les professeurs pour équilibrer les débats !

Le seul fait que M. Melgar exhibe M. Elvis Enow, lourdement condamné, est inadmissible.

Même s'il dit ne pas connaître le passé pénal de cet individu, ce qui m'étonne grandement, il n'en reste pas moins que M. Melgar sait qu'il est revenu en Suisse une semaine seulement après son renvoi très coûteux par vol spécial. Ce seul fait aurait dû conduire M. Melgar à plus de prudence dans son combat militant. Mais les médias étaient tellement favorables à ses thèses jusqu'à ce jour qu'il se sentait pousser des ailes.

D'autre part, pour ceux qui n'ont pas vu le film, on ne peut que louer l'humanité et la chaleur du personnel du centre de Frambois.

Je me permets donc de poser les questions suivantes:

- 1. Le film "Vol spécial" étant un film militant et manquant d'objectivité, le Conseil d'Etat est-il prêt à interdire sa projection dans les écoles ?*
- 2. Y a-t-il eu une aide quelconque de la Fondation vaudoise pour le cinéma ?*
- 3. Si oui, comment M. Melgar a-t-il présenté sa demande de soutien et combien a-t-il reçu ?*
- 4. M. Melgar a-t-il reçu le soutien de la Confédération ou éventuellement de communes ?*
- 5. L'utilisation des locaux de Frambois par l'équipe du tournage a-t-elle fait l'objet d'un contrat ?*
- 6. Les protagonistes du film ont-ils été payés ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses que je souhaite obtenir le plus rapidement possible.

Souhaite développer.

Cheseaux-sur-Lausanne, Lausanne le 4 octobre 2011.

(Signé)

François Brélaz et un cosignataire

Réponse du Conseil d'Etat

Question 1

Le film "Vol spécial" étant un film militant et manquant d'objectivité, le Conseil d'Etat est-il prêt à interdire sa projection dans les écoles"

Réponse 1

Comme indiqué dans la réponse apportée le 11 octobre 2011 à cette question déjà posée par l'interpellant, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture n'a pas interdit et n'interdira pas la projection de ce film dans les écoles vaudoises. Le Département a cependant recommandé pour chaque projection :

- de mettre sur pied, dans la mesure du possible, un débat contradictoire à l'issue de la séance afin de permettre à toutes les parties et à toutes les sensibilités de s'exprimer ;
- à tout le moins, d'instaurer au sein des classes concernées un moment de discussions et d'échanges animé et encadré par les enseignants qui veilleront à faire émerger des avis contradictoires.

Question 2

Y a-t-il eu une aide quelconque de la Fondation vaudoise pour le cinéma ?

Réponse 2

Oui, la Fondation vaudoise pour le cinéma a accordé une aide à ce film.

Question 3

Si oui, comment M. Melgar a-t-il présenté sa demande de soutien et combien a-t-il reçu ?

Réponse 3

Le film a reçu CHF 240'000.- de subventions de l'Office fédéral de la culture (OFC) et CHF 120'000.- de la SSR/SRG. Selon l'article 3 du Règlement d'octroi des aides de la Fondation vaudoise pour le cinéma (FVC), en raison de l'importance des montants précités, ce film devait être considéré comme un "grand projet". En conséquence, selon l'article 12 du même règlement ce film a reçu une aide accordée automatiquement aux grands projets de la part de la FVC, sous forme de compte de soutien d'un montant total de CHF 30'245.-. C'est la seule subvention accordée par la FVC, le producteur ne pouvant pas par ailleurs déposer de dossier pour une aide sélective, vu le statut de "grand projet" de son film.

Question 4

M. Melgar a-t-il reçu le soutien de la Confédération ou éventuellement de communes ?

Réponse 4

Comme indiqué ci-dessus le film a reçu CHF 240'000.- de la part de la Confédération. Le Conseil d'Etat ignore si une ou des communes ont également subventionné ce film.

Question 5

L'utilisation des locaux de Frambois par l'équipe du tournage a-t-elle fait l'objet d'un contrat ?

Réponse 5

L'autorisation de filmer a été donnée par les trois Conseillers d'Etat alors membres de la Conférence CRDPE-LMC, à savoir Messieurs Moutinot (GE), Hainard (NE) et Leuba (VD). Il n'y a pas eu de contrat écrit pour régler les interventions de Fernand Melgar à Frambois. Les règles, qui ont été respectées, étaient les suivantes :

- les preneurs d'images ne devaient jamais être seuls avec un ou plusieurs détenus ;
- ils ne disposaient pas de clés et devaient toujours être accompagnés dans leurs déplacements par un membre du personnel de Frambois ;
- ils s'étaient engagés à respecter une absolue confidentialité s'agissant en particulier de l'organisation des vols spéciaux ;
- ils avaient admis qu'en cas de problèmes internes (par exemple début de mutinerie), les caméras seraient coupées. Cela n'a jamais été nécessaire ;
- le directeur de Frambois avait un droit de regard sur les images retenues pour la version finale du film. Il a demandé quelques ajustements.

Question 6

Les protagonistes du film ont-ils été payés ?

Réponse 6

Aucune rémunération n'a été versée au directeur, à son adjointe et à ses collaborateurs.

Fernand Melgar a créé un Fonds de CHF 30'000.- avec le prix reçu au festival de Locarno. Ce fonds est également alimenté par les recettes obtenues lors des projections dans les salles de classe. Il est destiné à l'aide des protagonistes du film dans leur pays, pour ceux qui ont pu être retrouvés.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 février 2012.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean